

## **PRÉFET DE VAUCLUSE**

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En exécution de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2018, il sera procédé, sur le territoire de la commune de MORIÈRES-LES-AVIGNON, à une enquête publique unique comportant les volets suivants :

- déclaration d'utilité publique,
- mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de MORIÈRES-LES-AVIGNON
- cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération

Le projet a pour but de réaliser une opération publique urbaine, sur environ 7 hectares, consistant en la création d'un nouveau quartier résidentiel, requalifiant une « dent creuse », au cœur d'un secteur résidentiel avec un programme d'habitat (logements intermédiaires, maisons individuelles ou groupées sous forme de lots) et d'équipements publics répondant aux besoins des habitants.

Ce projet repose sur la volonté communale d'appréhender le développement urbain dans une vision d'ensemble : infrastructures et équipements publics au nombre desquels figure la création d'un nouvel établissement scolaire, modes de déplacement, liens avec les secteurs voisins afin d'intégrer au mieux les quartiers, production de logements mixtes avec un programme de 257 logements en accession et location comportant 40 % de logements sociaux soit 108 logements locatifs sociaux dont 80 en résidence intergénérationnelle.

**Cette enquête publique se déroulera pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 19 novembre 2018 à 9h00 au jeudi 20 décembre 2018 à 17h00 :**

**- en Mairie-Annexe de MORIÈRES-LES-AVIGNON – Rue Pierre-Charles de Sérignan, 84310 MORIÈRES-LES-AVIGNON.**

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Mme Muriel MARTINEZ THOMAS, Chef de projet à l'EPF PACA ☎: 04 96 11 70 11  
courriel : m.martinez@epfpaca.com

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales -Pôle affaires générales et foncières 84905 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 04.88.17.82.30 – Correspondante : Mme Nelly KOEHREN

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Laurent RÉMUSAT, Lieutenant-colonel en retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sur support papier comprenant notamment les volets DUP et mise en compatibilité du document d'urbanisme, l'avis de l'autorité environnementale, les plans parcellaires et l'état parcellaire relatifs aux immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi qu'un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en **Mairie-Annexe de MORIÈRES LES AVIGNON Rue Pierre-Charles de Sérignan, 84310 MORIÈRES-LES-AVIGNON, Service Urbanisme 1<sup>er</sup> étage, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi matin de 8h à 12h** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public, comme susmentionné.

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>) à la Rubrique Enquêtes publiques, ainsi que sur le poste informatique mis à la disposition du public en Mairie-Annexe de MORIÈRES-LES-AVIGNON à l'adresse susvisée.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet **Mairie-Annexe, Salle GIONO** ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête **Mairie-annexe Rue Pierre-Charles de Sérignan, 84310 MORIÈRES-LES-AVIGNON**.

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : [pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr) (capacité maxi 5MO) en précisant bien l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet de la Préfecture (<http://www.vaucluse.gouv.fr>) à la Rubrique Enquêtes publiques, où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables en Mairie-Annexe de MORIÈRES-LES-AVIGNON, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de MORIÈRES-LES-AVIGNON, aux dates et heures ci-après :

- le **lundi 19 novembre 2018 de 9h à 12h**
- le **mercredi 28 novembre 2018 de 14h à 17h**
- le **vendredi 7 décembre 2018 de 9h à 12h**
- le **jeudi 20 décembre 2018 de 14h à 17h**

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés, pendant le délai d'un an, en Mairie-Annexe de MORIÈRES-LES-AVIGNON, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité– Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

Sous réserve des résultats de l'enquête, le Préfet de Vaucluse se prononcera, par arrêtés, sur les demandes de déclaration d'utilité publique et cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération ainsi que sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de MORIÈRES-LES-AVIGNON.

Fait à Avignon, le 15 octobre 2018,  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général

Signé : Thierry DEMARET